

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 8 février 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M<sup>c</sup>Collough, greffier et directeur du Secrétariat général.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 38.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 10-5874**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant les items suivants :

- 8.21 Projet d'aménagement du ruisseau des Sœurs.
- 8.22 Projet d'aménagement d'un cours d'eau dans le bassin n° 10.
- 8.23 Nomination de deux membres sur le comité de communication.
- 8.24 Acceptation d'une promesse de vente par Giroux & Lessard Ltée.
- 8.25 Participation au dîner de la Chambre de commerce.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 10-5875**

Séance ordinaire du 25 janvier 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 10-5875 (suite)**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en ajoutant à la résolution n° 10-5864 l'attendu suivant :

« ATTENDU : que le projet de localisation de la salle de spectacle au centre-ville s'inscrit dans un plan global de revitalisation du centre-ville en incluant l'aménagement du musée au centre-culturel Marie-Fitzbach et une future passerelle sur la rivière Chaudière face au complexe culturel et à place de l'Église. »

**ADOPTÉE**

## **CONSULTATION PUBLIQUE :**

### DÉROGATION MINEURE/765, 17<sup>E</sup> RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 765, 17<sup>e</sup> Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation d'un tambour permanent situé à 2,75 mètres de la ligne avant alors que la marge de recul est de 3,5 mètres.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### DÉROGATION MINEURE/18255, BOULEVARD LACROIX SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 18255, boulevard Lacroix Saint-Georges afin de permettre la construction d'un porche à 4 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 8 mètres et permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1 mètre de la ligne avant au lieu de 3 mètres.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 351-2010 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

## **PROJET DE RÈGLEMENT :**

### **RÉSOLUTION N° 10-5876**

Adoption du projet du règlement numéro 359-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 359-2010.**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 359-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'autoriser l'usage « service de nettoyage » dans la zone IA-104,** soit et est adopté par ce conseil.

## **RÉSOLUTION N° 10-5876 (suite)**

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 8 février au 8 mars 2010 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 mars 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du **Règlement numéro 359-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 351-2010**

Je, Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 351-2010 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux**. (Dépôt du projet de règlement).

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2010**

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 356-2010 décrétant une dépense de 42 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'aqueduc et d'égout dans la 35<sup>e</sup> Avenue**. (Dépôt du projet de règlement).

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2010**

Je, Marcel Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 357-2010 décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un complexe culturel**. (Dépôt du projet de règlement).

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2010**

Je, Lionel Bisson conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée**. (Dépôt du projet de règlement).

**Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet pour conflit d'intérêts.**

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-5877**

Adoption du règlement numéro 340-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 340-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone commerciale locale et régionale à même une partie d'une zone industrielle, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 340-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

**Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.**

### **RÉSOLUTION N° 10-5878**

Adoption du règlement numéro 342-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 342-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centres de tri, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 342-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5879**

Adoption du règlement numéro 352-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

### **RÉSOLUTION N° 10-5879 (suite)**

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 352-2010 ayant pour objet de permettre l'implantation d'une garderie au 1385, 8<sup>e</sup> Avenue, soit adopté par ce Conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 352-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5880**

Adoption du règlement numéro 353-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 353-2010 décrétant une dépense de 254 000 \$ et un emprunt du même montant pour divers travaux dans le secteur des 120<sup>e</sup> Rue, 127<sup>e</sup> Rue et route 204, soit adopté par ce Conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 353-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5881**

Adoption du règlement numéro 354-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 354-2010 décrétant une dépense de 113 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 127<sup>e</sup> Rue (route 204) du numéro 4505 au numéro 4895, soit adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 354-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5882**

Adoption du règlement numéro 355-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 355-2010 décrétant une dépense de 38 000 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 126<sup>e</sup> Rue, soit adopté par ce conseil.**

**QUE** le texte du **Règlement numéro 355-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 10-5883**

Modification du Règlement numéro 338-2009

ATTENDU : la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet d'apporter quelques modifications au Règlement numéro 338-2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le Règlement numéro 338-2009 décrétant une dépense de 5 425 000 \$ et un emprunt de 5 425 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux dans la 33<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 34<sup>e</sup> Rue; dans la 140<sup>e</sup> Rue du boulevard Lacroix à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 3<sup>e</sup> Avenue au sud de la 25<sup>e</sup> Rue; dans la 4<sup>e</sup> Avenue de la 25<sup>e</sup> Rue à la 27<sup>e</sup> Rue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la voie ferrée à la 8<sup>e</sup> Avenue; dans la 90<sup>e</sup> Rue de la 8<sup>e</sup> Avenue à la 10<sup>e</sup> Avenue; dans la 2<sup>e</sup> Avenue de la route 173 à la 113<sup>e</sup> Rue et dans la 1<sup>re</sup> Avenue du boulevard Lacroix jusqu'au numéro civique 10350 soit modifié de la façon suivante :

- en ajoutant à la fin de l'article 1 la phrase suivante :

« l'estimation globale du projet est jointe au présent règlement comme annexe D »

- en remplaçant l'article 6 du règlement par le suivant :

« 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 2, et plus particulièrement la subvention à être versée par les gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre du Programme PRECO, en vertu d'un protocole d'entente signé le 15 décembre 2009, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. »

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5884**

Approbation des comptes payables par le fonds  
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, c.a., chef de Division – comptabilité, en date du 28 janvier 2010, dans lequel elle recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 034 501,48 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 389 501,82 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 424 003,30 \$ pour les chèques couvrant la période du 15 au 28 janvier 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5885**

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la location  
de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 5 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

Nom des soumissionnaires

ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.  
BUREAUTIQUE RENO INC.  
BDX BUREAUTIQUE INC.  
KONICA MINOLTA (CANADA) LTÉE  
RICOH  
BUREAUTIQUE GUY DROUIN

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 1<sup>er</sup> février 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par KONICA MINOLTA (CANADA) LTÉE et recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 1<sup>er</sup> février 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par **KONICA MINOLTA (CANADA) LTÉE pour la location de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 5 ans au montant de 187 759,80 \$**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

**QUE** ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande à prix unitaire auprès de l'entreprise KONICA MINOLTA (CANADA) LTÉE pour la location de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**QUE** le tout soit payable à même le budget d'opération des services concernés.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5886**

### Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la construction du garage municipal, phase II, présentant les critères d'évaluation suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Expérience corporative :                          | 25 points |
| 2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : | 20 points |
| 3. Organisation de la firme et capacité de relève :  | 15 points |
| 4. Réalisation de projets similaires :               | 10 points |
| 5. Échéancier réaliste :                             | 20 points |
| 6. Adresse de service :                              | 10 points |

**QU'UN** comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services professionnels d'ingénieurs pour la construction du garage municipal – phase II, composé de Mme Michèle Chabot, chef de Division – cour municipale ; M. Alain Roy, directeur associé des Services techniques; et M. Yves Rousseau, chef de Division – entretien immeubles et équipements.

**QUE** Mme Louise Côté, chef de Division - approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5887**

### Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour la construction du garage municipal – phase II

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités de procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

ATTENDU : qu'un comité doit être formé pour évaluer les offres reçues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'architectes pour la construction du garage municipal – phase II, présentant les critères d'évaluation suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1. Expérience corporative :                          | 25 points |
| 2. Compétence et disponibilité du chargé de projet : | 20 points |
| 3. Organisation de la firme et capacité de relève :  | 15 points |
| 4. Réalisation de projets similaires :               | 10 points |
| 5. Échéancier réaliste :                             | 20 points |
| 6. Adresse de service :                              | 10 points |

### **RÉSOLUTION N° 10-5887 (suite)**

**QU'UN** comité de sélection soit mis sur pied pour la sélection des services professionnels d'architectes pour la construction du garage municipal – phase II, composé de M. Guy Bilodeau, directeur des Travaux publics; M. Jean M<sup>c</sup>Collough, directeur du Secrétariat général et greffier; et M. Claude Poulin, directeur général adjoint.

**QUE** Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, soit désignée à titre de secrétaire du comité.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5888**

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Wonderware avec la firme Cimsoft pour la période du 16 mars 2010 au 15 mars 2011

ATTENDU : que la firme Cimsoft est propriétaire de la suite de logiciels Wonderware qui est utilisée par l'usine de filtration et l'usine d'épuration;

ATTENDU : que nous avons reçu de Cimsoft les coûts qui seront chargés en 2010 pour le soutien relatif à l'utilisation de la suite de logiciels Wonderware, incluant le soutien aux logiciels, le soutien aux progiciels, le support technique et l'entretien des équipements;

ATTENDU : que ces coûts, pour la période du 16 mars 2010 au 15 mars 2011, sont de 14 024,72 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Wonderware avec la firme Cimsoft pour la période du 16 mars 2010 au 15 mars 2011 au coût de 14 024,72 \$, incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 14 024,72 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2010.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5889**

Renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Horizon avec la firme SirsiDynix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010

ATTENDU : que la Ville a acquis de la firme SirsiDynix une suite de logiciel informatique pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU : la suite de logiciels Horizon doit être tenue à jour et maintenue sur une base continue par la firme SirsiDynix;

ATTENDU : que les coûts, pour l'année 2010, sont de 8 395,77 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 10-5889 (suite)**

**QUE** ce conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien pour la suite de logiciels Horizon avec la firme SirsiDynix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, au coût de 8 395,77 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 8 395,77 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération pour l'année 2010.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5890**

### Mandat d'expropriation pour le complexe culturel

ATTENDU : qu'il est jugé d'intérêt public que la Ville se dote d'un nouveau complexe culturel;

ATTENDU : qu'il est nécessaire, à cette fin, de procéder à l'acquisition de certains immeubles;

ATTENDU : qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser l'acquisition de ceux-ci, par expropriation, et de mandater à cette fin les procureurs de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin

DISSIDENTS madame la conseillère Manon Bougie, madame la conseillère Marie-Ève Dutil et monsieur le conseiller Jean Perron

ONT VOTÉ POUR madame la conseillère Manon Tousignant, monsieur le conseiller Serge Thomassin et monsieur le conseiller Lionel Bisson

ET RÉSOLU à la majorité

**QUE** la Ville acquière, par voie d'expropriation, les lots 2 995 838, 2 995 871, 2 995 833, 2 995 837, 2 996 968, 2 995 815, 2 995 820 et 3 396 406 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, lesquels apparaissant au plan général et aux descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre Richard Poulin, en date du 3 février 2010 et portant le numéro 12,108 de ses minutes.

**QUE** l'acquisition de ces lots est nécessaire pour l'aménagement d'un complexe culturel conformément à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet notamment à la Ville d'intervenir dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités communautaires.

**QUE** la Ville mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin d'entreprendre les procédures d'expropriation nécessaires à l'acquisition de ces lots et pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires ou utiles au cheminement du processus d'expropriation.

**QUE** les deniers nécessaires aux fins de la réalisation des objets de la présente résolution sont appropriés à même le Règlement numéro 234-2007.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5891**

Demande de dérogation mineure pour le 765, 17<sup>e</sup> Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 765, 17<sup>e</sup> Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un tambour permanent situé à 2,75 mètres de la ligne avant alors que la marge de recul est de 3,5 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 765, 17<sup>e</sup> Rue Saint-Georges :

**régulariser l'implantation d'un tambour permanent situé à 2,75 mètres de la ligne avant alors que la marge de recul est de 3,5 mètres**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5892**

Demande de dérogation mineure pour le 18255, boulevard Lacroix Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 18255, boulevard Lacroix Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un porche à 4 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 8 mètres et permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1 mètre de la ligne avant au lieu de 3 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 18255, boulevard Lacroix Saint-Georges :

permettre la construction d'un porche à 4 mètres de la ligne avant alors que la norme prescrite est de 8 mètres et permettre l'implantation d'une enseigne sur socle à 1 mètre de la ligne avant au lieu de 3 mètres

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5893**

Autorisation de signature d'une servitude d'égout pluvial

ATTENDU : que suite à des discussions intervenues entre M. Marcel Morissette et la Ville, les parties en sont venues à une entente pour la cession d'une servitude d'égout pluvial;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

### **RÉSOLUTION N° 10-5893 (suite)**

**QUE** ce conseil accepte le projet de cession d'une servitude d'égout pluvial préparé par Me Éloi Veilleux notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**QUE** ce conseil autorise le maire et le greffier à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5894**

#### Demande d'ajout d'accès sur la route 204

ATTENDU : la demande déposée par Construction C.Ber.Ro. Inc. et par Gestion Robert Bernard Inc. pour l'ajout d'accès et sortie sur la route 204;

ATTENDU : que la route 204 a été construite pour contourner le secteur urbanisé de la Ville;

ATTENDU : les mises en place d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour, entre autres, limiter le plus possible les accès sur la route 204;

ATTENDU : que les terrains visés ont des accès sur des rues transversales donnant accès à la route 204;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil refuse d'amender le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de favoriser l'ajout d'accès à des terrains situés le long de la route 204 entre la 35<sup>e</sup> Avenue et la 117<sup>e</sup> Rue.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5895**

#### Demandes au ministère des Transports du Québec

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de demander au ministère des Transports du Québec l'ajout d'une flèche pour un virage à gauche protégé en provenance de la route 173 pour tourner sur la 87<sup>e</sup> Rue direction est;

ATTENDU : la problématique observée à l'intersection de la 90<sup>e</sup> Rue et du boulevard Lacroix concernant la circulation dans l'axe est/ouest;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec l'ajout d'une flèche de virage à gauche protégé pour les véhicules circulant sur la route 173 direction nord et tournant sur la 87<sup>e</sup> Rue direction est.

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'étudier la sécurité surtout pour la circulation est/ouest à l'intersection de la 90<sup>e</sup> Rue et la route 173.

**ADOPTÉE**

**Messieurs les conseillers Serge Thomassin et Marcel Drouin se retirent des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêts.**

### **RÉSOLUTION N° 10-5896**

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par le Conseil 2283 des Chevaliers de Colomb de St-Georges

ATTENDU : la demande par le Conseil 2283 des Chevaliers de Colomb de St-Georges pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 24 septembre 2010 de 15 h à 18 h;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280; modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le Conseil 283 des Chevaliers de Colomb de St-Georges à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le 24 septembre 2010 de 15 h à 18 h aux intersections suivantes : 1<sup>re</sup> Avenue et 116<sup>e</sup> Rue; Promenade Chaudière et 116<sup>e</sup> Rue; et à l'intersection de la 107<sup>e</sup> Rue, de la route 204 et du boulevard Lacroix, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports du Québec et aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

### **ADOPTÉE**

**Messieurs les conseillers Serge Thomassin et Marcel Drouin reprennent leur siège.**

### **RÉSOLUTION N° 10-5897**

Subvention au Tour de Beauce

ATTENDU : que le Tour de Beauce organisera en 2010 les compétitions suivantes :

- Tour de Beauce (25<sup>e</sup> anniversaire)
- 9<sup>e</sup> édition de la Cyclo sportive Rocky Mountain
- Championnats canadiens paracyclistes

ATTENDU : que pour ces événements, le Tour de Beauce demande à la Ville une participation financière de 25 000 \$;

ATTENDU : qu'à titre de « Cité du Vélo », la Ville reconnaît l'importance de ces événements pour le développement économique de la région et le développement du cyclisme favorisant la santé et le bien-être de ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la participation du Service des travaux publics et du Service de police pour les événements du Tour de Beauce, de la Cyclo sportive Rocky Mountain et des Championnats canadiens paracyclistes.

**QUE** ce conseil accorde au Tour de Beauce une subvention de 25 000 \$ pour l'organisation de ces compétitions.

**QUE** la somme de 25 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5898**

### Gratuité à la piscine de la polyvalente de Saint-Georges

ATTENDU : les recommandations du comité de la famille et de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, d'accorder une activité familiale gratuite;

ATTENDU : que l'activité serait la baignade gratuite pour les familles à la piscine de la Polyvalente St-Georges les dimanches après-midi;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la gratuité à la piscine de la polyvalente St-Georges les dimanches après-midi pour les familles, lorsque les enfants sont accompagnés par au moins un parent adulte.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5899**

### Renouvellement du mandat de membres à la commission consultative des Loisirs et de la Culture

ATTENDU : que le Règlement numéro 16-2002 formant une commission consultative des Loisirs et de la Culture prévoit que le mandat des membres de la commission est d'une durée de 2 ans;

ATTENDU : l'échéance du terme de 3 membres de la commission consultative des loisirs et de la culture, soit Mme Gaétane Larivière, MM. Daniel Poulin et Roger Doyon;

ATTENDU : que Mme Gaétane Larivière a manifesté son choix de ne pas renouveler son mandat;

ATTENDU : l'intérêt de MM. Daniel Poulin et Roger Doyon à demeurer au sein de la commission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil renouvelle le mandat de MM. Daniel Poulin et Roger Doyon au sein de la commission consultative des loisirs et de la culture, pour une période de 2 ans se terminant le 21 janvier 2012.

**QUE** des remerciements soient transmis à Mme Gaétane Larivière pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5900**

### Renouvellement du mandat de membres au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : que les mandats de 3 membres du comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance en 12 février 2010;

ATTENDU : l'intérêt démontré par ces personnes pour continuer à siéger sur ce comité;

### **RÉSOLUTION N° 10-5900 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil renouvelle le mandat de MM. Jean-Noël Perron, Renaud Fortier et Sylvio Trépanier pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 12 février 2010 au 11 février 2012.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5901**

Nomination de membres sur le comité de revitalisation du centre-ville

ATTENDU : que ce conseil a mis sur pied un comité pour la revitalisation du centre-ville;

ATTENDU : qu'il y a lieu de désigner certaines personnes pour siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil désigne mesdames Anne Dutil et Frances Donovan, et M. Paul Baillargeon, ainsi que deux représentants de la Chambre de commerce de Saint-Georges pour siéger sur le comité de revitalisation du centre-ville.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5902**

Formation d'un comité de sélection pour l'embauche  
d'un chef de Division – développement culturel

ATTENDU : la démission de M. Carl Pépin à titre de chef de Division – développement culturel;

ATTENDU : qu'il y a lieu de désigner un comité de sélection pour recommander au conseil un remplaçant pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QU'UN** comité de sélection composé de madame la conseillère Manon Bougie, Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture et M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines, soit formé pour étudier les candidatures reçues et faire recommandation au conseil.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5903**

Projet d'aménagement du ruisseau des Sœurs

ATTENDU : les négociations intervenues avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant l'aménagement du ruisseau des Sœurs;

ATTENDU : la demande d'aménagement du ruisseau des Sœurs préparée par Genivar et montrée au plan du dossier G6205-07;

ATTENDU : que les coûts des futurs travaux et du certificat d'autorisation seront défrayés par les propriétaires actuels ou les promoteurs futurs;

### **RÉSOLUTION N° 10-5903 (suite)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie la demande d'aménagement du cours d'eau présentée par Genivar, telle que montrée au dossier G6205-07.

**QUE** ce conseil ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation pour les travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5904**

Projet d'aménagement d'un cours d'eau dans le bassin n° 10

ATTENDU : les discussions et négociations intervenues avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant l'aménagement d'un cours d'eau et la préservation d'un milieu humide dans le bassin n° 10;

ATTENDU : la demande de certificat d'autorisation préparée et présentée par Genivar au dossier G122079;

ATTENDU : que les coûts des futurs travaux et du certificat d'autorisation seront défrayés par les propriétaires actuels ou des promoteurs futurs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil appuie la demande visant à éliminer des superficies de milieu humide et une partie d'un cours d'eau et de compenser en conservant des superficies de milieux humides existants et des superficies adjacentes, et de relocaliser le cours d'eau C06 sur une longueur de  $\pm 120$  mètres, tel que présenté dans les documents et plans du dossier G122079 de la firme Genivar.

**QUE** ce conseil ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation pour les travaux par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 10-5905**

Nomination de deux membres sur le comité de communication

ATTENDU : que ce conseil a mis sur pied un comité de communication par la résolution numéro 09-5784 adoptée le 23 novembre 2009;

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres pour siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil désigne Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture et M. Mario Thiboutot policier des relations communautaires et de prévention pour siéger sur le comité de communication de la Ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5906**

### Acceptation d'une promesse de vente par Giroux & Lessard Ltée

ATTENDU : le projet de prolongement de la 25<sup>e</sup> Avenue entre le parc industriel et la future 74<sup>e</sup> Rue étant le futur accès à l'autoroute 73;

ATTENDU : que pour réaliser ce projet, la Ville doit acquérir un terrain d'une superficie de 3 562.2 mètres carrés de Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : les négociations intervenues entre Giroux & Lessard Ltée et M. Claude Poulin directeur général adjoint pour l'acquisition de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la promesse de vente déposée par Giroux & Lessard Ltée pour l'acquisition d'une partie du lot 3 629 790, d'une superficie de 3 552,2 mètres carrés, pour un montant de 30 675,57 \$, le tout conformément à la promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était au long reproduite.

**QUE** le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 30 675,57 \$ soit financée par le surplus accumulé de la nouvelle ville.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 10-5907**

### Participation au dîner de la Chambre de commerce

ATTENDU : que la Chambre de commerce de Saint-Georges recevra le jeudi 18 février prochain madame Pauline Marois Chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU : que madame la conseillère Irma Quirion et monsieur le conseiller Marcel Drouin ont signifié leur intérêt de participer à ce dîner;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise madame la conseillère Irma Quirion et monsieur le conseiller Marcel Drouin à participer au dîner de la Chambre de commerce du jeudi 18 février 2010.

**QUE** le coût de participation à ce dîner soit défrayé par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

### LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de janvier 2010 au montant de 4 734 201 \$ est déposée au conseil.

#### RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de janvier 2010 est déposé au conseil.

#### RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de janvier 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de janvier 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de janvier 2010 est déposé au conseil.

#### RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de personnel temporaire pour les remontées mécaniques au centre de ski pour la période du 14 janvier au 30 avril 2010 est déposé au conseil.

### **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

### **AUTRE SUJET :**

#### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau donne un compte rendu sur les réunions du caucus des villes d'agglomération de l'Union des municipalités du Québec et de la Conférence régionale des élus; madame la conseillère Manon Tousignant et monsieur le conseiller Marcel Drouin sur le comité de revitalisation du centre-ville; madame la conseillère Irma Quirion sur le transport collectif; monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de tourisme et sur le comité de l'aéroport et madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de la famille.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Madame la conseillère Marie-Ève Dutil pose une question concernant une demande de M. Roger Laquerre.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 45, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Lionel Bisson, la séance est levée.**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JEAN M<sup>C</sup>COLLOUGH**  
Greffier